

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

**ARRETE N° 33 - 2014
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**Travaux Fuite sur réseau Eau Potable
VEOLIA
Chemin de la Taye**

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration d'Intention de Commencement de travaux en date du 25 avril 2014, formulée par Monsieur Yvon DEL CARMINE de la société VEOLIA EAU – Lorraine SUD, sise Boulevard de Finlande ZI Pompey Industries à POMPEY (54340), pour effectuer des travaux de réparation d'une fuite sur le réseau d'Eau Potable, à hauteur du 6 chemin de la Taye, du lundi 12 mai au mardi 13 mai 2014,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société **VEOLIA EAU –Lorraine Sud**, sise Boulevard de Finlande ZI Pompey Industries à POMPEY (54340), est autorisée à effectuer des travaux de réparation d'une fuite d'eau sur le réseau d'Eau Potable, sous chaussée et sous trottoir,

**A hauteur du 6 Chemin de la Taye
à partir du lundi 12 mai 2014 jusqu'au 13 mai 2014.**

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par l'entreprise VEOLIA; **les piétons et le stationnement seront interdits** sur l'emprise du chantier, **la chaussée sera barrée pendant les heures d'ouverture du chantier et restituée à la circulation en dehors.**

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Communauté de Communes du Bassin de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La société VEOLIA EAU,
- Affichage.

MARBACHE, le 12 mai 2014

Le Maire,
Patricia HENCK

